

USAGE PROFESSIONNEL

PUNAISES
CLOPORTES
ARAIGNÉES
BLATTES
MOUCHES
PUCES
MITES



PRODUIT BIOCIDÉ
TP 18

USAGES :
Insecticide

ACTION ET TRAITEMENT :
Poudre insecticide
prête à l'emploi (DP)

CONTIENT :
Perméthrine 0.75%

**DURÉE DE
CONSERVATION :**
2 ans

AVERTISSEMENT :
Attention



CONDITIONNEMENT :
Sac de 10 kg

PERMETRA POUDRE



Poudre insecticide prêt à l'emploi, et inodore agissant par contact. Idéale pour traiter les endroits où les solutions aqueuses sont inappropriées.

CARACTÉRISTIQUES

Agit en quelques minutes et pendant plusieurs mois sur les nids de guêpes et contre tous les insectes rampants, tels que blattes, fourmis, lépismes.
Permet de traiter les interstices, l'arrière des cloisons, les faux plafonds, les nids enterrés...

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Pour les insectes rampants : 30 à 50 g par m², saupoudrer le produit en fine couche entre les conduites, dans les fissures, crevasses, interstices, fentes, partout où les insectes s'abritent ou sur leurs passages (fourmis).

Pour le traitement des nids (guêpes) : pulvériser directement 50 à 100 g de poudre par nid.
L'élimination totale des guêpes peut prendre jusqu'à 24 heures.
Pour efficacité optimale, utiliser une poudreuse DR 5, spécialement conçue à cet effet.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.larc-france.com ou en faire la demande à l'adresse suivante larc@wanadoo.fr.

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Conserver dans le récipient d'origine.

Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le recyclage de l'emballage est interdit.

